



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 25 novembre 2015 — N° 132

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Merlini (La Prairie) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire de la Maison des aîné-e-s de La Prairie.

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 135^e anniversaire de l'Exposition agricole de Calixa-Lavallée.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'organisme Oasis, Unité mobile d'intervention.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean junior Petit pour son engagement dans le football à Granby.

M. H. Plante (Maskinongé) fait une déclaration afin de souligner le 150^e anniversaire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

25 novembre 2015

M. Lelièvre (Gaspé) fait une déclaration afin de féliciter Mme Marie-Pierre Arthur, gagnante d'un félix au Gala de l'ADISQ.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de féliciter M. Rocco Mattiace, primé au Gala Élite de la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord.

M. Hardy (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire de la Laiterie de Coaticook international inc.

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration afin de souligner le travail des bénévoles de la Popote roulante de Ville Mont-Royal.

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Lise Gilbert pour son engagement bénévole.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Vallée, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose les rapports annuels 2014-2015 des ordres professionnels suivants :

Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec	(Dépôt n° 1760-20151125)
Ordre des denturologistes du Québec	(Dépôt n° 1761-20151125)
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec	(Dépôt n° 1762-20151125)
Ordre des urbanistes du Québec	(Dépôt n° 1763-20151125)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 29 octobre 2015 par M. Bérubé (Matane-Matapédia) concernant le maintien du programme de formation en charpenterie-menuiserie au Centre de formation professionnelle Mont-Joli – Mitis.

(Dépôt n° 1764-20151125)

Dépôts de rapports de commissions

M. Marceau (Rousseau), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 12 novembre 2015, a procédé à l'étude du plan de restructuration annoncé par la directrice des poursuites criminelles et pénales. La Commission s'est également réunie en séance de travail le 29 octobre et le 18 novembre 2015 relativement à ce mandat. Le rapport contient des observations et des conclusions.

(Dépôt n° 1765-20151125)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Mme Roy (Montarville), conjointement avec M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant le délai de prescription prévu à la Loi électorale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bergeron (Verchères), conjointement avec M. Charette (Deux-Montagnes), propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime sa déception suite à la décision rendue par la Cour suprême à l'égard du bilinguisme législatif qui donne le droit à l'Alberta et à la Saskatchewan d'édicter leurs lois et règlements uniquement en anglais;

QU'elle rappelle que le Québec, dont la langue officielle est le français, a toujours fait preuve du plus grand respect envers la minorité anglophone;

QU'elle demande aux provinces canadiennes d'assurer l'accès aux documents officiels en français, malgré cette décision.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

25 novembre 2015

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Vallée, ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine, conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. Kotto (Bourget), Mme Roy (Montarville), Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et Mme Roy (Arthabaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ainsi que les Journées d'action et de mobilisation contre la violence faite aux femmes, qui se tiennent du 25 novembre au 6 décembre 2015;

QU'elle dénonce la violence envers les femmes puisqu'elle constitue un abus de pouvoir qui ne peut être toléré dans une société qui défend des valeurs de justice et d'égalité;

QU'elle salue le travail ainsi que l'implication des organismes, groupes de femmes et bénévoles qui luttent contre toute forme de violence à l'égard des femmes, dont la violence conjugale, l'exploitation sexuelle et les agressions sexuelles, et qui soutiennent les personnes qui en sont victimes;

QU'enfin, l'Assemblée rappelle l'engagement du gouvernement dans la prévention et la lutte contre la violence faite aux femmes, notamment avec la mise en œuvre des plans d'action en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy (Arthabaska), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. Charette (Deux-Montagnes) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), propose :

25 novembre 2015

QUE l'Assemblée nationale condamne avec force l'attentat terroriste survenu hier, le 24 novembre 2015, à Tunis en Tunisie, faisant exploser l'autobus de la garde présidentielle;

QUE l'Assemblée nationale exprime ses plus sincères condoléances aux familles et aux proches des victimes et que le temps leur permette de surmonter cette terrible épreuve;

QUE l'Assemblée nationale réitère son appui aux Tunisiens et qu'elle les encourage à continuer dans la voie de la démocratie que la Tunisie a si bien engagée.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

À 11 h 28, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 33.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 27, 28 et 29 janvier 2016 ainsi que le 2 février 2016, à la salle Louis-Hyppolite-LaFontaine;

25 novembre 2015

Qu'à cette fin, la Commission entend les organismes suivants :

Collectif pour un Québec sans pauvreté
Fédération des chambres de commerce du Québec
Association des manufacturiers et exportateurs du Québec
Centrale des syndicats démocratiques
Front commun des personnes assistées sociales
Conseil du patronat du Québec
Fédération canadienne des entreprises indépendantes
Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec
Confédération des syndicats nationaux
Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
Le Protecteur du citoyen
Commission des partenaires du marché du travail
Commission des droits de la personne et de la jeunesse
Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité
Fédération des cégeps
Fédération des commissions scolaires du Québec
Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main d'œuvre
Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre
Office des personnes handicapées du Québec
Réseau des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées
Collectif des entreprises d'insertion du Québec
Conseil du statut de la femme
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec
Force jeunesse
Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement,
3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 7 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 71, Loi portant sur le règlement de certains différends dans le secteur de l'automobile de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 76, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 78, Loi encadrant l'octroi des allocations de transition aux députés qui démissionnent en cours de mandat; puis afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes;

25 novembre 2015

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 54, Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des relations avec les citoyens se réunira afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du mandat d'initiative portant sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale.
- _____

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, propose que le projet de loi n° 44, Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

25 novembre 2015

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 26 novembre 2015, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 12 h 58, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 26 novembre 2015, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON